



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 3 septembre 2019
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil
- 10.05** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 août 2019 et de la séance extraordinaire du 21 août 2019
- 10.06** Adopter les procès-verbaux des comités du conseil de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
- 10.07** Adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement CA28 0023-28

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Affecter un montant de 400,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention au Choeur Saint-Raphaël pour soutenir ses activités 2019.
- 20.02** Accorder un contrat à "Axor experts-conseils inc." pour des services professionnels en conception et surveillance des travaux pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 803 560,28 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public AO 2019-09.

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser le remboursement d'un montant de 3 792,92 \$, représentant la taxe d'amélioration locale perçue en trop en 2017 et 2018, concernant les travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.
- 30.02** Autoriser une dépense additionnelle de 31 106,57 \$ pour le paiement de frais d'avocats à Casavant Mercier pour le dossier concernant la direction d'arrondissement
- 30.03** Autoriser l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement auprès de plusieurs fournisseurs; Compugen, CPU Design, Solutions PCD (entente de produits responsables permanente de la ville de Montréal) et Xelys pour un montant total de 118,956.40 \$ toutes taxes incluses.
- 30.04** Autoriser les travaux reliés aux mesures d'urgence et gestion des débris 2019 au montant de 172,737.73\$ toutes taxes incluses auprès de BB Lawn and Snow et Eurovia Québec
- 30.05** Dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au 30 juin 2019, projetés à la fin de l'exercice financier et de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier courant en date du 30 juin 2019 par rapport à celui de l'exercice financier précédent.
- 30.06** Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2018 pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipal le 13 mai 2019. Plan de remboursement du déficit de 481 100 \$, enregistré par l'arrondissement en 2018.

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion, présentation et dépôt - Règlement intitulé "Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève" (CA28 0061)
- 40.02** Adoption - Règlement numéro CA28 0023-28 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier les normes relatives aux constructions publiques.
- 40.03** Adoption - Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0052-3)
- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement de la toiture d'une résidence unifamiliale contiguë à l'adresse sise au 464, rue Closse, sur le lot 4 296 264 du cadastre du Québec.
- 40.05** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 54, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 486 du cadastre du Québec.

- 40.06** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 2366, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 6 259 916 du cadastre du Québec.
- 40.07** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1999, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 955 du cadastre du Québec.
- 40.08** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1693, chemin Bord-du-Lac composé du lot no 4 589 057 du cadastre du Québec.
- 40.09** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal situé au 50, place Jean-Yves composé du lot no 4 589 305 du cadastre du Québec.
- 40.10** VACANT
- 40.11** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre le remplacement du parement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 62, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 454 du cadastre du Québec.
- 40.12** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 292, avenue des Vignes composée du lot no 6 307 716 du cadastre du Québec.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents
- 60.02** Dépôt de procès-verbaux de correction signés par la secrétaire d'arrondissement substitut

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions du public
- 70.02** Levée de la séance